
Lettre de demande de déclaration d'exploiter à la DIDEME cf.

Décret du 7 décembre 2000

DIDEME :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction générale de l'énergie et des matières premières
DIDEME 6^{ème} sous-direction.télédoc 122
61, Bvd Vincent auriol
75 703 PARIS DEDEX 13

Rédaction d'une lettre type

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....

Ministère de l'Economie, des Finances et de
l'Industrie
DGEMP
Direction de la demande et des marchés
énergétiques
Sous-direction du système électrique
Télédoc 122
61 boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13

Objet : **Déclaration d'exploiter une installation biogaz.**

Monsieur le Ministre,

Ayant l'intention d'exploiter une installation de production d'électricité d'une puissance inférieure à 4 500 kW, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, conformément au décret du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité, une déclaration d'exploitation.

Vous trouverez ci-dessous les indications et les pièces jointes exigées par le décret du 7 septembre 2000, article 2 :

1° Identité et adresse du demandeur :

.....
.....
.....

2° Capacités économiques et financières du pétitionnaire

Le coût du projet est de TTC, financé par
.....

3° Caractéristiques techniques principales de l'installation : (informations transmises par les installateurs)

Energie primaire : **Energie biogaz**

Matériel de production :

- **moteur 1 :.....kWe**
- moteur 2 : kWe ... (si plusieurs moteurs)
- Puissance nominale totale pouvant fonctionner simultanément :.....**kWe** (en cas de plus d'un appareil de production d'électricité)
- Durée annuelle de fonctionnement (sauf arrêts pour entretien) : **8760 h/an** (ou décrire le fonctionnement envisagé)

4° Localisation de l'installation : (adresse précise)

.....
.....
.....

5° Incidence du projet sur la sécurité et la sûreté des réseaux publics d'électricité

Etant donnée la puissance de l'installation de production, l'incidence sur la sécurité et la sûreté des réseaux publics d'électricité sera très limitée. Par ailleurs, vous trouverez ci-joint le certificat de conformité établi par mon installateur précisant que l'installation disposera des protections de découplage nécessaire.

6° Application de la législation sociale dans l'établissement :

(Sans objet)

7° Influence sur l'environnement, du parti de production retenu :

La production d'électricité biogaz est un mode de production décentralisée, efficace, respectueux de l'environnement qui participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

7° bis Destination prévue de l'électricité :

faire un choix

- La totalité de la production de l'électricité sera fournie à l'utilisateur, il consommera l'énergie dont il a besoin et le surplus sera vendu à EDF dans le cadre de l'obligation d'achat.

Ou :

- La totalité de la production de l'électricité sera fournie au distributeur local d'électricité déduction faite des consommations des auxiliaires.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait à
le

Signature

Pièces à joindre :

Certificat de conformité établi par l'installateur ou attestation sur l'honneur, le cas échéant